



## Mairie de Chaintré

### Procès-Verbal Conseil Municipal du 4 juillet 2024 - 18 heures

Convocation du 25 juin 2024

**Présents** : Messieurs Jean-François COGNARD, Fabrice LAROCLETTE, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON,

Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRAS-COMTET, Martine FERRET, Ophélie PAQUET, Fabienne LOGEROT, Nicole MORAT, Hélène VESSOT,

**Absents excusés** : Germain DESSERTINE, Sébastien MAUREL pouvoir à Christophe PERRATON, Isabelle BREUL

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations : Le compte-rendu du 30 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Hélène Vessot est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

Un point est à ajouter, une nouvelle délibération sera à prendre concernant l'autorisation de signature de l'avenant à la convention financière de la borne de rechargement / Sydesl

- **Mâconnais Beaujolais Agglomération / Finances : Approbation du montant des attributions de compensation 2024 relatives à la compétence Petite Enfance**

Le choix d'un mode dérogatoire d'évaluation des charges issu du transfert de la compétence Petite Enfance basé sur les heures effectivement réalisées impose de voter chaque année le montant total des attributions de compensation.

Avant le transfert de compétence, la commune réglait cette dépense à la commune de Crêches qui gérait l'accueil petite enfance.

Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des multi-accueils de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application de cette « méthode dérogatoire » a permis aux communes n'ayant pas de structures « petite enfance » de proposer un service nouveau, tout en soulageant financièrement celles qui supportaient la totalité des dépenses pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette répartition est calculée selon les modalités en vigueur suivantes :

- référence fréquentation de l'année N-1 ;
- les 10 000 premières heures à 1,64 €/h ; les heures comprises entre 10 001 et 15 000 heures à 3,32 €/h ; les heures suivantes à 5,37 €/h.

Les attributions de compensation prévisionnelles Petite Enfance 2024 pour Chaintré sont de 6 793 € pour 4 142 heures ( 2023 : 6 871.60 € pour 4 190 heures)

- ➔ Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les attributions de compensation prévisionnelles Petite Enfance 2024

## Information Accueil de Loisir

Jacqueline Bourdon qui a assisté à la réunion sur l'accueil de loisir à La Chapelle de Guinchay indique que le coût de la journée d'accueil d'un enfant est de 45 €, 12 € par jour et par enfant chaintreën seront facturés à la commune.

## • Aménagement d'une Maison Assistantes Maternelles dans les locaux communaux existants choix de l'architecte

Fabrice Larochette ne prend pas part au vote et quitte la salle

Monsieur le Maire informe que 3 cabinets d'architecture (RBC Architecture, Atelier Christine Larochette et Arch : éthik) ont été consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une Maison d'assistantes Maternelles dans les locaux communaux existants.

Trois offres reçues

Après examen des offres par la commission bâtiment réunie le 1<sup>er</sup> juillet dernier, l'offre la mieux disante revient à la SARL Atelier d'Architecture Christine Larochette à Charnay les Mâcon.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir la SARL Atelier d'Architecture Christine Larochette pour un montant total de 32 626 € HT (missions de base +OPC), offre la mieux disante.

- le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'offre retenue SARL Atelier d'Architecture Christine Larochette et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## Terrain Savy le Bas

Rappel, le projet de maisons sénioriales a été abandonné.

A l'heure actuelle, l'achat du terrain est toujours en cours, les notaires doivent se contacter pour la signature de l'acte d'achat.

Christophe Perraton demande, compte tenu du contexte actuel et si les subventions envisagées n'étaient pas perçues, serait-il possible de vendre la parcelle en terrain constructible → cette solution serait envisageable pour financer la MAM au cas où les subventions attendues ne seraient pas attribuées.

## • Avenant à la convention financière borne IRVE

La borne de recharge reste un attrait touristique.

Le sydesl a fait évoluer les conditions de la convention financière selon les modalités suivantes :

Aucune modification quant aux participations financières d'installation et d'entretien annuel (cout 800 €/an)

Financement par le demandeur du retrait définitif ou du déplacement de la borne

Financement du remplacement de la borne, pour usure ou obsolescence, selon les mêmes conditions que le financement initial de la borne

- Le conseil, après en avoir délibéré, autorise la signature de la convention à l'unanimité.

## • Divers

### - Voirie

La commission voirie va étudier la possibilité de créer des chicanes sur certaines routes communales pour diminuer la vitesse des voitures → A suivre

Projet d'achat d'un broyeur d'accotement : devis à demander

### - Ecole : Ophélie Paquet

Le RPI fonctionne bien, le spectacle de fin d'année s'est très bien déroulé, la directrice de l'école a indiqué lors du conseil d'école qu'il a fait chaud dans les classes les jours de beau temps, problème de bande glissante dans la cour de l'école (voir pour trouver une solution).

Concernant la cantine et les repas livrés, il est demandé aux agents techniques de la commune d'aller chercher deux fois par semaine les barquettes des repas livrés et de les emmener dans les Points d'Apports Volontaires.

- Collecte en porte à porte déchets recyclables : pour l'instant à l'étude au niveau communautaire, il faut surtout constater les retours des communes ayant déjà ce moyen de collecte avant toute chose.
- 14 juillet : cérémonie commémorative à 11 heures 30 devant le monument aux morts suivie d'un apéritif.  
Un feu d'artifice clôturera la journée – 22 heures 30  
La route des Vallées sera fermée à la circulation le soir , la Place du Luminaire sera également fermée pour raison de sécurité en début d'après midi.
- Saisonniers : pour pallier les vacances des agents techniques, des saisonniers ont été recrutés :  
Maëlys Beloqui du 1<sup>er</sup> au 31 juillet  
Yann Defruit du 8 au 26 juillet  
Alexis Coindard du 1<sup>er</sup> au 31 aout  
Gabin Delorme qui a fini son premier contrat au 30 juin dernier a été recruté à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.
- Mairie : le secrétariat sera fermé pour 3 semaines à compter du 29 juillet
- A noter, nouveau locataire pour l'appartement communal vacant.
- Repas des Aînées : la date du 14 décembre est retenue
- Elections législatives : Monsieur Cognard rappelle les permanences de chacun pour dimanche 7 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Le Maire,

**Jean-François COGNARD**



Dates prochaines réunions :

Réunion des adjoints : vendredi 23 aout - 17 heures

Prochain Conseil : Mardi 10 septembre – 19 heures